

CADRE DE REPONSES TECHNIQUES (CRT)

Le présent cadre de réponse technique constitue la base de rédaction du mémoire technique de l'offre du soumissionnaire. L'ensemble des questions ci-dessous doivent au minimum figurer dans le mémoire qui pourra développer d'autres thématiques complémentaires.

Question/Thématiques
Compréhension du contexte (environnement, population, cadre d'action)
1 - Quelle est votre compréhension de la demande, et de l'architecture globale du dispositif ?
2- Quelle est votre connaissance* (éventuellement démontrées par des expériences passées) de la fonction publique et du secteur de la recherche et notamment de ses spécificités en matière de risques professionnels (risques chimiques, biologiques, radioactifs, liés aux activités agricoles) ?
3 - Quelles sont vos connaissances* et quelle est votre expérience (éventuellement démontrées par des expériences passées et à destination de divers publics) en matière des instances représentatives du personnel de la fonction publique (CSA, ex-CHSCT, F3SCT)?
4 -Quelles sont vos connaissances* et quelle est votre expérience (éventuellement démontrées par des expériences passées et à destination de divers publics) en matière de formation ?
5 - Quelles sont vos contraintes identifiées pour l'exécution de la prestation ?
Qualité de la proposition d'intervention et justification de la plus-value de l'approche pédagogique utilisée
6 – Quelle est votre proposition pédagogique pour chacun des modules du CCTP, que ce soit pour la formation de base ou pour la formation spécifique ? Préciser pour chaque module : les objectifs pédagogiques opérationnels, le plan de séquences, les méthodes et outils mobilisés, les supports remis et les modalités d'évaluation des acquis
7 – Quelles sont vos modalités pédagogiques mobilisées pour favoriser l'engagement et la participation active de publics aux parcours hétérogènes (représentants du personnel, membres de l'administration, conseillers de prévention, responsables RH) ?
8 – Comment envisagez-vous la session de formation-pilote prévue par le CCTP ? Quels sont votre protocole d'évaluation, vos critères d'ajustement des contenus et vos délais de livraison d'une version révisée ?
9 – Quel est votre dispositif de formation à distance (plateforme, fonctionnalités, accompagnement) pour répondre à l'obligation du CCTP de basculement en distanciel en cas d'événement imprévisible ?

10 – Quel est votre planning prévisionnel depuis la notification du marché jusqu'à la fin de la première année d'exécution, incluant la réunion de cadrage), la formation-pilote et le bilan annuel en CSA d'établissement ?
11 – Quel est votre dispositif d'évaluation : évaluation des acquis des stagiaires, évaluation de la satisfaction (à chaud et, le cas échéant, à froid), indicateurs de suivi, bilans transmis à INRAE et démarche d'amélioration continue sur la durée de l'accord-cadre
12 - Quelle est la plus-value de votre offre ?
Qualité des intervenants sur la base des CV, de l'expérience et de la supervision
13 - Quels sont vos moyens humains affectés à la prestation ? (Nombre d'intervenants envisagé et fonctions, organigramme de l'équipe, CV)
Engagements en termes de RSE – Environnement
14 - Quelles sont les dispositions que vous prenez pour réduire l'impact environnemental de la prestation, conformément aux exigences de la loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 ? Répondre notamment sur les points suivants : Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre ; Existence d'une politique environnementale formalisée ou d'une certification ; allègement de l'impact carbone des flux numériques
15 - Quel type de formation pensez-vous dispenser à vos personnels en matière de développement durable et dans le cas où ils disposent déjà d'une telle formation, quelles en sont les composantes ?

*La notion de « connaissance » recouvre l'ensemble des éléments que le candidat est en mesure de présenter et permettant d'apprécier son degré de familiarité, a minima, avec les domaines, terrains ou champs de savoir et de compétences mentionnés dans le CRT, *en matière de formation des instances représentatives du personnel, de prévention des risques professionnels (dont RPS), de fonctionnement de la fonction publique et du secteur de la recherche, etc.*

Il n'est pas nécessaire de procéder à un développement exhaustif, dès lors que la connaissance invoquée apparaît suffisamment établie et avérée pour s'apprécier par elle-même.

Dans ce cadre, les expériences de nature à étayer, voire à attester, de la ou des connaissances du candidat sont fortement recommandées et peuvent, à ce titre, être listées de manière exhaustive.